

FORMATION EN CAP COIFFURE

TENUE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE EN TRAVAUX PRATIQUES

Une tenue vestimentaire et des chaussures **correctes**, **propres** et **adaptées** à la profession sont exigées.

MATERIEL OBLIGATOIRE EN TRAVAUX PRATIQUES

L'achat du matériel nécessaire (pour un montant de 498,94 €) se fait auprès du Groupe BAUMANN.

Téléchargez et imprimez le bon de commande [en suivant ce lien](#), complétez-le et envoyez-le directement, accompagné du règlement à l'adresse indiquée.

MATERIEL OBLIGATOIRE EN ENSEIGNEMENT GENERAL

- Un grand classeur 210 X 297 mm,
- Intercalaires + feuilles,
- Règle, gomme, compas, taille-crayons, colle, blanc correcteur,
- Crayons HB,
- 3 Surligneurs,
- 2 Reliures PVC à pochettes fixes (20 pochettes),
- Un dictionnaire de poche (Larousse™, Robert™ ou Hachette™),
- 1 pochette papier calque (A4),
- Calculatrice (niveau collègue).

***Une bourse d'équipement pourra être accordée par le Conseil Régional Rhône-Alpes,
(joindre un RIB à votre dossier d'inscription)***